

Mise en place du Service du développement territorial (SDT) : quel bilan ?

Issu de la fusion du Service de l'aménagement du territoire (SAT) et du Service des transports et de l'énergie (TEN), le SDT est en place depuis le 1^{er} juillet 2013. Dans son message relatif à cette réorganisation (menée conjointement à celle relative à la création du Service des infrastructures SIN), le Gouvernement motivait au Parlement la proposition de création du SDT par un potentiel d'économies, justifié en particulier par la réduction progressive des postes temporaires (1,3 EPT à l'époque concernée) et par un potentiel d'économies supplémentaires chiffrées à 2,2 EPT dans le rapport d'expert remis début 2012 à la CGF, soit au total 3,5 EPT.

En réalité, depuis la mise en place du SDT, 4,5 nouveaux postes ont été créés. Le bilan de la mise en place du SDT fait ainsi ressortir un écart de 8 EPT entre le potentiel d'économies attendues (3,5 EPT) et la création effective de nouveaux postes intervenue depuis lors (4,5 EPT) !

En outre, il semble que plusieurs postes créés ci-dessus ont été confiés à des jeunes ressortissants français fraîchement diplômés et ayant suivi leurs cursus universitaires en France (0,5 EPT juriste à la Section des permis de construire, 1 EPT urbaniste affecté au plan directeur cantonal, poste jusqu'ici en charge d'un jeune Jurassien dont le contrat n'a pas été renouvelé). De même, lors du départ à la retraite du titulaire, il semble que les tâches de gestion des constructions hors zone à bâtir (0,5 EPT) ont également été confiées, fin 2013, à un jeune juriste ressortissant français.

S'agissant du fonctionnement du SDT, de nombreux bruits font état de problèmes existant liés à la gestion, notamment : excès de formalisme et d'autoritarisme dans le management, lourdeurs administratives et procédurales (directives de signatures, compétences réduites laissées aux sections, surreprésentation à des séances, etc.).

Au vu de ces considérations, il est demandé au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- Quel bilan tire-t-il de la réorganisation du SDT ?
- Comment évalue-t-il la plus-value générée par la création d'un niveau hiérarchique supplémentaire découlant de la nouvelle structure ?
- Comment explique-t-il la création de 4,5 nouveaux postes au SDT alors qu'il justifiait la réorganisation du même service par un potentiel d'économies d'environ 3,5 EPT ?
- Comment justifie-t-il l'engagement récent de plusieurs ressortissants français au SDT alors que, par ailleurs, il lutte, par des actions spécifiques, contre l'exode des cerveaux jurassiens ?
- Est-il disposé à mandater un audit externe pour évaluer la situation du SDT (efficacité, satisfaction, etc.) ?

Delémont, le 30 septembre 2015

Willemin

L'auteur :

~~Yves Gignol (PDC)~~

70121

rapport

And

And

Com

And

G. Scheppe

And

And

V. Bachmann

And